

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Finances : Budget Primitif 2024 - Budget Chaufferie bois et Réseau de chaleur

N°20240213-11

Rapporteur : Madame Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2024 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 15 et 22 janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du budget de la chaufferie bois-réseau de chaleur en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité,
- **DIT** que les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2023 s'élèvent à **5 200.00 €**.
- **DIT** que le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET CHAUFFERIE BOIS-RESEAU DE CHALEUR				
Fonctionnement				
	Dépenses			
		011 - Charges à caractère général	131 400.00	Réel
		012- Charges de personnel et frais assimilés	22 404.00	Réel
		022- Dépenses imprévues		Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 566.03	Ordre
		023 - Virement à la section d'investissement	119 931.93	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	5.00	Réel
		66 - Charges financières	6 000.00	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	10 700.00	Réel
		Total Dépenses de Fonctionnement	319 006.96	
	Recettes			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	39 226.90	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.06	Ordre
		70 - Produits des services	265 000.00	Réel
		Total recettes de Fonctionnement	319 006.96	
Investissement				
	Dépenses			
		001 – Solde d'exécution de la section d'invest reporté	27 653.39	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.06	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	17 000.00	Réel
		21 – Immobilisations corporelles	85 000.00	Réel
		23 – Immobilisations en cours	159 000.00	Réel
		Sous total Dépenses d'investissement	343 433.45	
		Restes à réaliser de l'exercice 2023	5 200.00	
		Total Dépenses d'investissement	348 633.45	
	Recettes			

021 – Virement de la section de fonctionnement	119 931.93	Ordre
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 566.03	Ordre
10 – Dotations, fonds divers et réserves	32 853.39	Réel
13- Subvention d'investissement	135 950.00	Réel
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 332.10	Réel
Total recettes d'investissement	348 633.45	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 FEV. 2024
Publié le : 14 FEV. 2024

